

STRATÉGIE

PAPI COMPLET DU BUËCH 2027 - 2032



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1 GOUVERNANCE.....	4
1.1 TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GEMAPI	4
1.2 UNE PLANIFICATION POUR ASSURER UNE MAÎTRISE FINANCIÈRE	4
2 DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE.....	7
2.1 CONTEXTE.....	7
2.2 IDENTIFICATION DES SECTEURS PRIORITAIRES.....	7
2.3 DIAGNOSTIQUER LES POSSIBILITÉS DE RÉDUCTION DU RISQUE	10
3 DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE	11
3.1 LES GRANDS AXES DE TRAVAIL	11
3.2 SYSTÈME DE SUIVI DES COURS D'EAU	16
3.3 DÉFINITION DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT SUR LES SECTEURS PRIORITAIRES... ..	17
3.4 ET SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT.....	20
4 LE PAPI COMPLET COMME OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE.....	21
4.1 UN OUTIL D'ACTIONS CONCRÈTES ET CALIBRÉES	21
4.2 DES CONTRAINTES IDENTIFIÉES ET MAÎTRISÉES	22
INDEX DES FIGURES.....	24
INDEX DES TABLEAUX	24

INTRODUCTION

Le PAPI d'intention s'est déroulé de 2018 à 2024 et a été construit pour répondre à un objectif d'amélioration de la connaissance du risque à l'échelle du bassin versant et à la planification à moyen terme d'un programme de réduction du risque.

Le PAPI d'intention porté par le SMIGIBA a permis de réaliser des études et des projets en vue d'engager notamment une phase de travaux dans le cadre du PAPI complet. Les objectifs du PAPI d'intention étaient les suivants :

Clarifier la gouvernance pour définir la maîtrise d'ouvrage travaux et valider leur financement

§1 Gouvernance

4

Identifier et prioriser les secteurs pour prévoir un programme de travaux réaliste

§2.2 Identification des secteurs prioritaires

7

Réaliser les études préparatoires sur ces secteurs prioritaires en estimant le coût des travaux et en réalisant les dossiers réglementaires pour que ces travaux puissent être engagés dès la labellisation du PAPI complet

§3.3 Définition des projets d'aménagement sur les

17

En parallèle, mettre en place un système de suivi et d'alerte adapté

§3.2 Système de suivi des cours d'eau

16

Ce document vise à résumer la méthode de travail portée par le SMIGIBA au cours de la phase de PAPI d'intention qui a permis d'aboutir à une stratégie réaliste et concertée pour un PAPI complet ambitieux.

1 GOUVERNANCE

1.1 TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

La prise de compétence GEMAPI sur le bassin versant du Buëch a fait l'objet de nombreuses discussions au travers de réunions des conseils communautaires et syndicaux notamment. Depuis 2014, le syndicat s'est rapproché de plusieurs cabinets juridiques pour engager la révision des statuts.

Une des principales craintes exprimées sur le territoire au sujet du transfert de la compétence GEMAPI était la perte de la maîtrise financière par les communautés de communes.

Le syndicat a proposé un programme d'investissements sur la base des résultats des actions du PAPI d'intention pour répondre d'une part aux obligations réglementaires du GEMAPI et d'autre part au souhait de maîtrise des dépenses exprimé par les élus des communautés de communes membres.

Ce travail a permis d'aboutir au transfert de la compétence fin 2021 sous condition de mise en place d'un pacte décisionnel et financier sur les actions de prévention des inondations et d'un plan pluriannuel d'actions afin de rendre visibles les participations prévisionnelles des communautés de communes sur 3 années.

Le diagramme de la page **Erreur ! Signet non défini.** présente la chronologie des différentes étapes avant le transfert de la compétence GEMAPI au syndicat. Il présente également le lien entre les actions du PAPI d'intention et la construction des programmes d'investissements intégrant les actions du PAPI complet.

1.2 UNE PLANIFICATION POUR ASSURER UNE MAÎTRISE FINANCIÈRE

Le **pacte décisionnel et financier** permet de plafonner annuellement les participations des communautés de communes membres du SMIGIBA au titre de la solidarité pour les actions de prévention des inondations sur une période de 3 ans. Il est également stipulé qu'en cas d'une augmentation de participations au titre de la solidarité supérieure à 5% par rapport au prévisionnel, une validation écrite des 4 EPCI membres sera demandée en amont du vote du budget du syndicat ou de l'engagement de la dépense.

Pour répondre à ce pacte décisionnel, une gouvernance spécifique a été mise en place pour les projets structurants avec 3 niveaux de comités :

- Comités de suivi des études : comité technique et comité de pilotage. Ce sont des instances de discussion et de réflexion pour tous les partenaires techniques et financiers du SMIGIBA. Les réunions des comités de suivi permettent également à ses membres de pouvoir restituer les discussions vers d'autres publics. Ce ne sont pas des instances décisionnelles ;
- Comité décisionnel : SMIGIBA, l'EPCI et la ou les commune(s) concernée(s). Le SMIGIBA est maître d'ouvrage de l'étude, les communautés de communes sont les contributrices financières principales du SMIGIBA et la commune est la bénéficiaire des futurs travaux. Le comité décisionnel est réuni à chaque phase. Il revient à cette instance de valider les choix d'aménagement et de définir le consensus à retenir pour chaque projet ;

- Instance de supervision : comité de rivière. Le comité de rivière est à la fois l'instance de suivi du contrat de rivière et du PAPI.

Ce fonctionnement assure une lisibilité pour les EPCI membres du SMIGIBA et permet au syndicat de programmer des opérations sur une période compatible avec les outils contractuels (PAPI et contrat de rivière notamment).

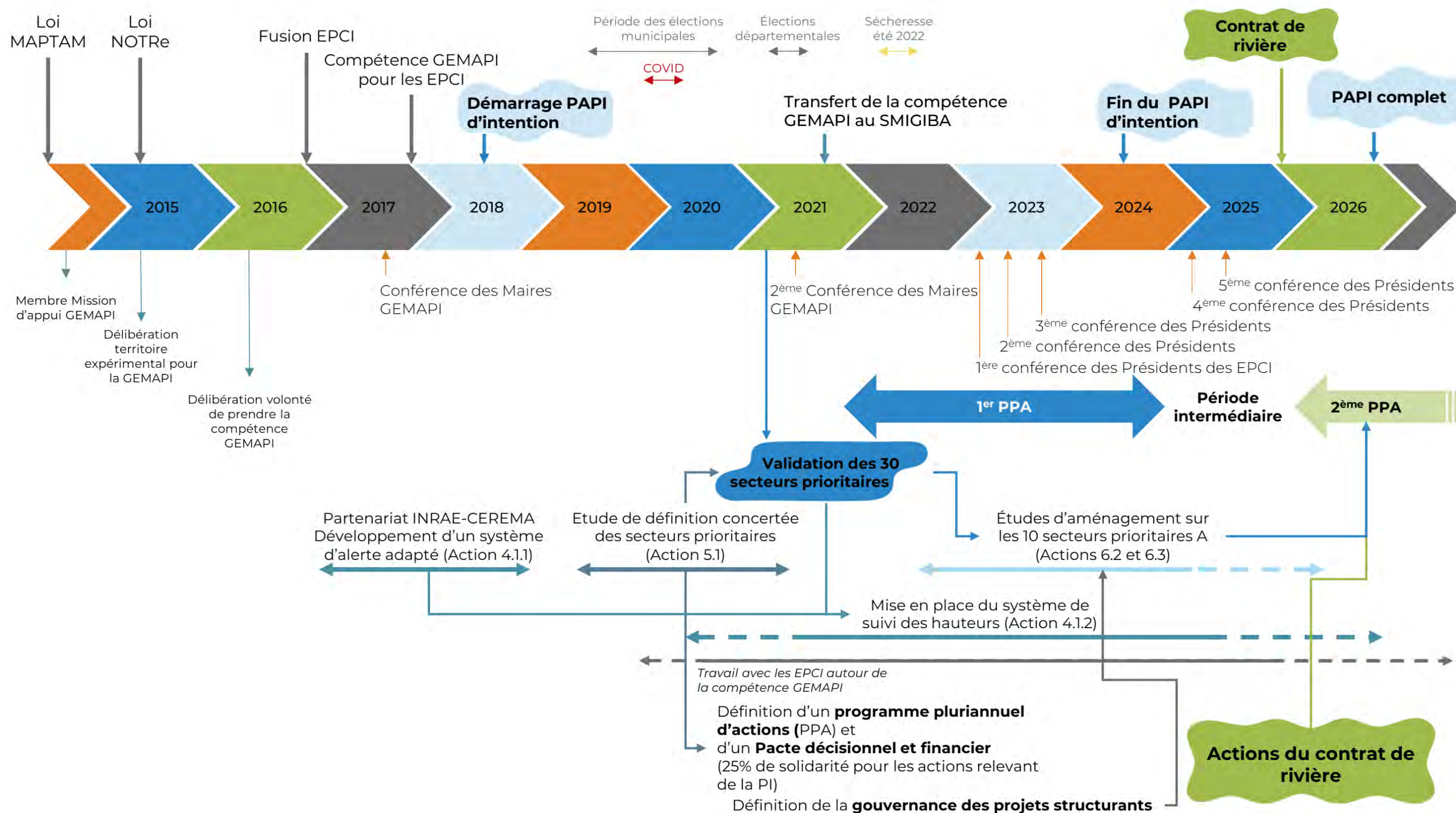


Figure 1 : Chronologie du transfert de la compétence GEMAPI et des étapes menant au 2ème contrat de rivière et au PAPI complet

2 DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

2.1 CONTEXTE

Les études préalables au PAPI d'intention ont permis au SMIGIBA de préciser l'importance des dysfonctionnements des cours d'eau sur son territoire d'actions. Compte-tenu de la taille du bassin versant et de la faible densité de population, limitant la capacité financière au titre de la GEMAPI, la priorisation des interventions du SMIGIBA a été identifiée comme un préalable nécessaire par les élus du territoire.

L'identification des secteurs prioritaires d'intervention a donc été le fil conducteur du PAPI d'intention du Buëch. Cette démarche a été réalisée en concertation avec les acteurs du territoire : les élus, les différentes organisations travaillant autour des risques mais aussi de l'environnement ou de l'agriculture et les riverains souhaitant prendre part à la démarche.

Elle a également permis de proposer dans un deuxième temps les types d'actions envisageables pour répondre aux risques identifiés et de mettre en adéquation les solutions de réduction du risque avec les enjeux et les moyens du territoire.

Les paragraphes suivants présentent synthétiquement le déroulement de la méthode de détermination des secteurs prioritaires et des travaux, appliquée dans le cadre du PAPI d'intention et présentée en détail dans le bilan du PAPI d'intention (pièce n°2).

2.2 IDENTIFICATION DES SECTEURS PRIORITAIRES

Le SMIGIBA s'est attaché à travailler de manière concertée afin de garantir l'acceptation des résultats et des propositions qui émaneraient des études mais aussi pour recenser la connaissance de terrain.

Une étude d'identification des secteurs prioritaires a été engagée (PAPI d'intention) en croisant un travail d'analyse technique avec une mission de collecte du ressenti des acteurs du territoire sur les risques naturels et les enjeux locaux.

Deux grandes vagues d'ateliers ont été organisées sur le territoire. Un grand nombre de secteurs ont été identifiés, soumis à des aléas allant de l'inondation aux chutes de blocs. Ces secteurs ont été comparés aux secteurs déterminés par un croisement analytique des aléas et des enjeux réalisés par un bureau d'études.

Un premier tri a été effectué pour distinguer les secteurs relevant du risque inondation, et donc de la GEMAPI, des autres secteurs. Ces 109 secteurs ont ensuite été croisés avec une base de données des ouvrages sur le territoire pour identifier ceux protégeant des enjeux humains et pouvant faire l'objet d'une déclaration de systèmes d'endiguements.

Un classement a ensuite été réalisé pour prioriser les 30 secteurs identifiés pour le risque inondation. Les critères de priorisation et les notations ont été les suivants :

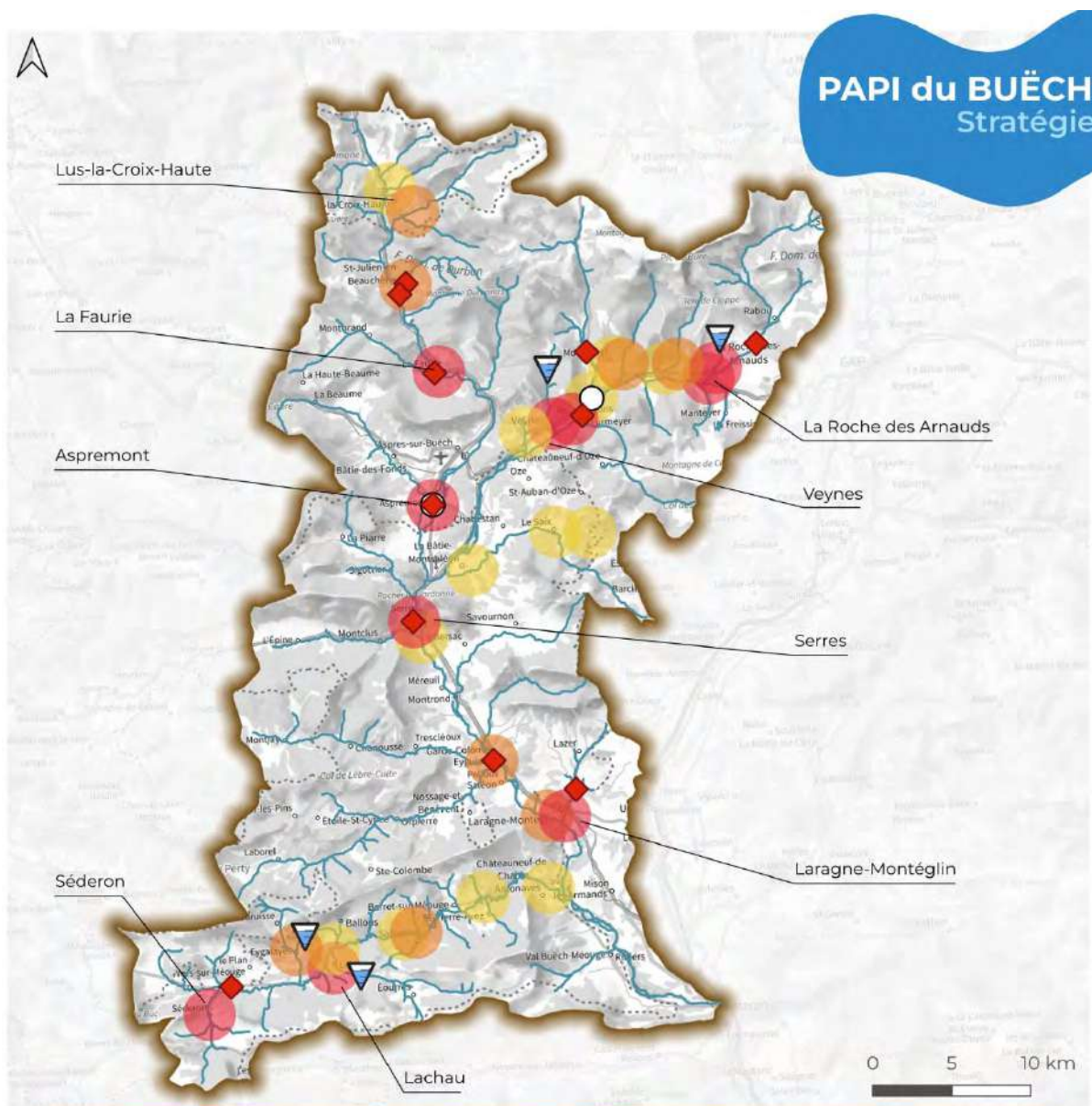
- Etat des ouvrages : 3 (très dégradé) / 2 (dégradé) / 1 (moyen) / 0 (Bon) ;
- Population permanente : 3 (importante > 100) / 2 (moyenne : entre 30 et 100) / 1 (faible < 30) / 0 (pas de population) ;

- Responsabilité GEMAPlen : 3 (linéaire digue important / nombre de seuils / seuil élevé) / 2 (linéaire digue moyen / petit seuil) / 1 (linéaire digue faible) / 0 (pas de digue ni de seuil) ;
- Amélioration environnementale possible : 3 (forte) / 2 (moyenne) / 1 (faible) / 0 (pas d'enjeux/pas d'amélioration possible) ;
- Niveau de danger/aléa des enjeux : 3 (aléa très fort) / 2 (aléa fort) / 1 (aléa moyen) / 0 (aléa faible) ;
- Subventionnement possible : 3 (70 %) / 2 (50 %) / 1 (30 %) / 0 (pas de co-financement possible).

Les secteurs ont été classés comme suit :

- Priorité A : note > 13 ;
- Priorité B : 8 < note < 12 ;
- Priorité C : : note < 7.

Ainsi 10 secteurs ont été identifiés en priorité A, 7 secteurs en priorité B et 13 secteurs en priorité C. Ces secteurs sont présentés sur la Figure 2 p .9.



Légende

Stations de mesure :

- ◆ Station Radar
- Caméra
- ◆ Sonde piézométrique
- ▽ Pluviomètre

Secteurs prioritaires :

- A
- B
- C

- Cours d'eau
- Bassin versant



Date : Novembre 2025
Source : SMIGIBA, AMETEN, Plan IGN @V2

Figure 2 : Localisation des stations de mesures et des secteurs prioritaires

2.3 DIAGNOSTIQUER LES POSSIBILITÉS DE RÉDUCTION DU RISQUE

Le diagnostic du territoire a permis de montrer le nombre important de secteurs exposés au risque d'inondation, avec parfois des enjeux humains limités et des outils de protection ou de prévention absents ou défaillants.

Globalement, les points faibles en matière de prévention et de protection des populations sur le territoire sont les suivants :

- Manque de connaissances des phénomènes naturels ;
- Difficulté d'anticipation et de suivi des événements météorologiques ;
- Vétusté d'ouvrages de protection contre les inondations ;
- Dysfonctionnements des cours d'eau liés à des aménagements anciens ou des activités anthropiques.

Ces constats ont mis en exergue la nécessité de réfléchir à une stratégie à l'échelle du bassin versant à court et moyen terme pour réduire l'exposition au risque inondation de la population et des biens. En effet, il est clairement apparu qu'il ne serait pas possible de traiter par des ouvrages de protection l'ensemble des secteurs concernés et que pour nombre d'entre eux la capacité à réaliser des travaux nécessite des investigations sur un temps plus long.

Aussi, la stratégie développée par le SMIGIBA vise à répondre à la nécessité de protéger les populations en considérant la capacité financière du territoire et la dimension temporelle des projets. Par ailleurs, le diagnostic a souligné la prépondérance de l'enjeu environnemental sur les écosystèmes des rivières du bassin du Buëch. En effet, la résilience des milieux naturels aux phénomènes météorologiques peut être un outil de réduction du risque. L'enjeu environnemental sera donc systématiquement pris en compte dans les solutions proposées pour la réduction du risque.

3 DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE

3.1 LES GRANDS AXES DE TRAVAIL

Le diagnostic a mis en lumière la diversité des sites prioritaires sur le territoire étant donné les enjeux propres à chacun, les types de risques auxquels ils sont exposés (crue plus ou moins torrentielle) et leur répartition géographique.

Au regard de la capacité financière mobilisable, il a été décidé par le comité syndical du SMIGIBA en concertation avec les EPCI membres de prioriser les interventions selon les axes suivants avec une répartition à la fois spatiale et temporelle :

À l'échelle des cours d'eau principaux du bassin versant :

- 1) Apporter une réponse rapide au manque de connaissances et d'outils de surveillance notamment par le développement d'un système de suivi des cours d'eau sur les risques d'inondation (Figure 3).

Au niveau des secteurs prioritaires :

- 2) Mettre en œuvre des opérations de gestion intégrée des milieux pour une réduction pérenne du risque inondation et pour la protection de la biodiversité au travers des études d'aménagements sur les secteurs prioritaires (Figure 4).

À l'échelle du bassin versant :

- 3) Sensibiliser, informer aux risques naturels et organiser la mise en sécurité par un travail auprès des acteurs du territoire tels que les communes et les EPCI (Figure 5) mais aussi auprès du public et des milieux scolaires.
- 4) Organiser une gouvernance compatible avec la stratégie définie et la mobilisation des moyens nécessaires sur une programmation pluriannuelle.
- 5) Proposer des actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens en fonction de la demande des communes.

Sur une échelle temporelle :

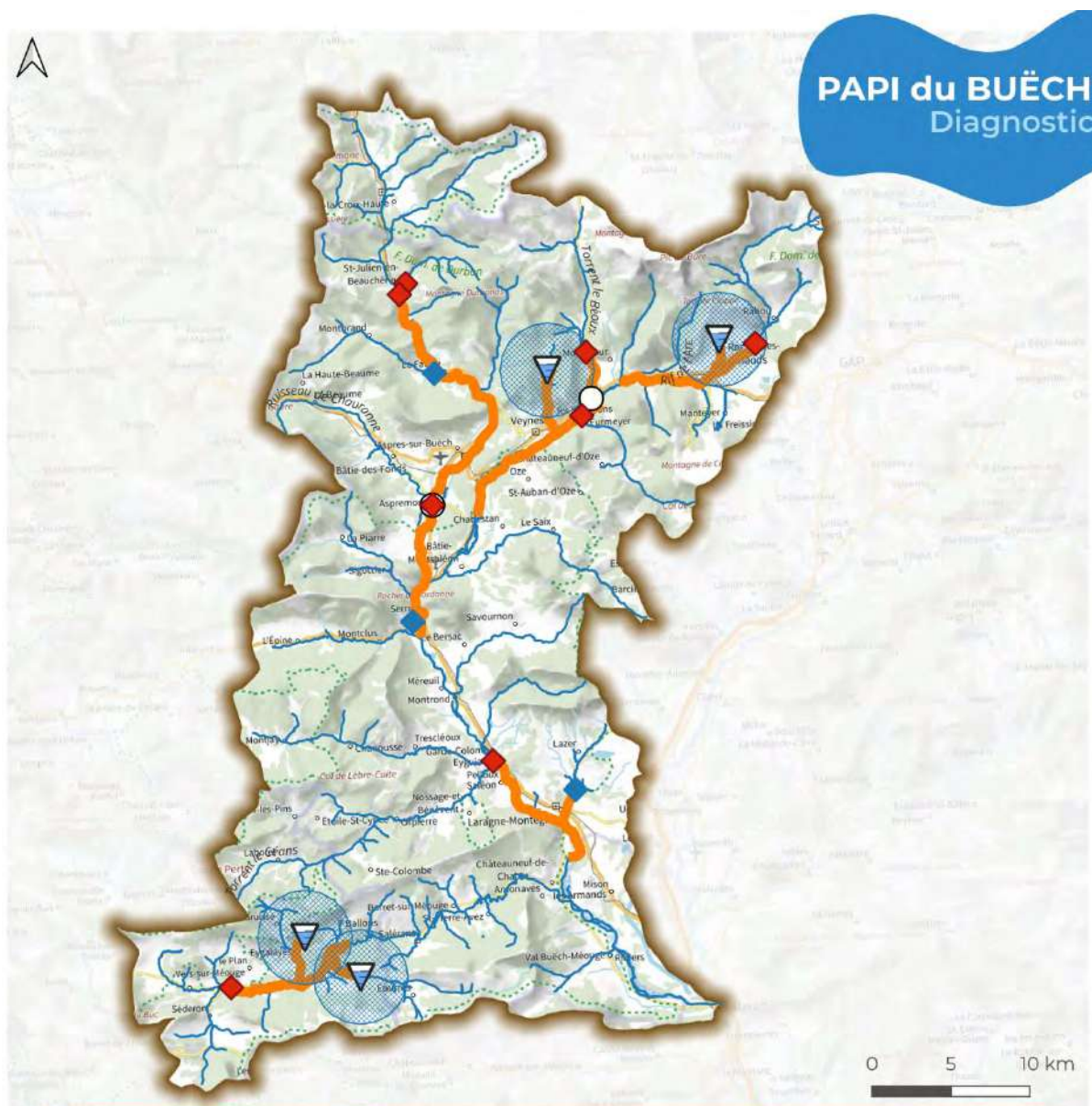
- 6) Penser les actions au-delà du PAPI complet en reportant celles sur lesquelles des points de blocage doivent encore être levés.

Ainsi le SMIGIBA a une action différenciée selon l'échelle spatiale. Il intervient notamment de manière active sur le risque inondation par une stratégie de travaux ou de suivi des cours d'eau.

Concernant des secteurs aux enjeux plus faibles ou des risques torrentiels de tête de bassin, le SMIGIBA développe dans le PAPI une stratégie de sensibilisation et d'information auprès des élus et riverains en vue d'une réduction de la vulnérabilité ou d'actions en faveur de la gestion en période de crise.

Sous réserve de l'actualisation du projet de structure par les élus de la mandature 2026-2032, **les cours d'eau sur lesquels le SMIGIBA intervient sont les cours d'eau au titre du L215-7-1 du Code de l'environnement avec un régime permanent¹**. Ils sont présentés sur la Figure 6.

¹ consultés sur les pages dédiées des sites des préfectures des [Hautes-Alpes](#), des [Alpes-de-Haute-Provence](#) et de la [Drôme](#) en janvier 2026



Tronçons surveillés par les stations du SMIGIBA

Légende

Stations de suivi du SMIGIBA

- ◆ Station Radar
- Caméra
- ◆ Sonde piézométrique
- ▽ Pluviomètre

- Tronçons surveillés
- Principaux cours d'eau



Date : Janvier 2026
Source : SMIGIBA, Plan IGN @V2

Figure 3 : Tronçons surveillés par le SMIGIBA

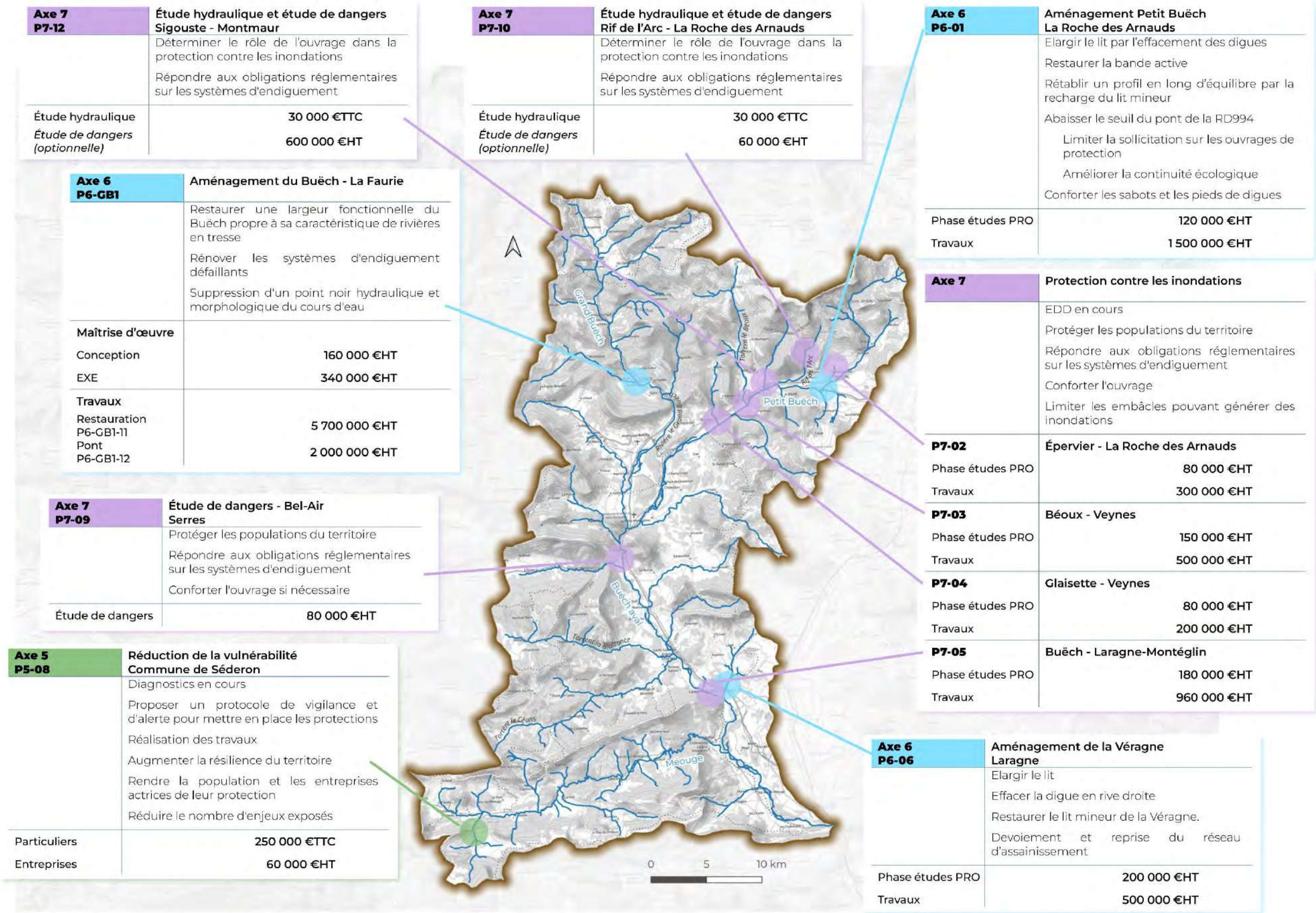
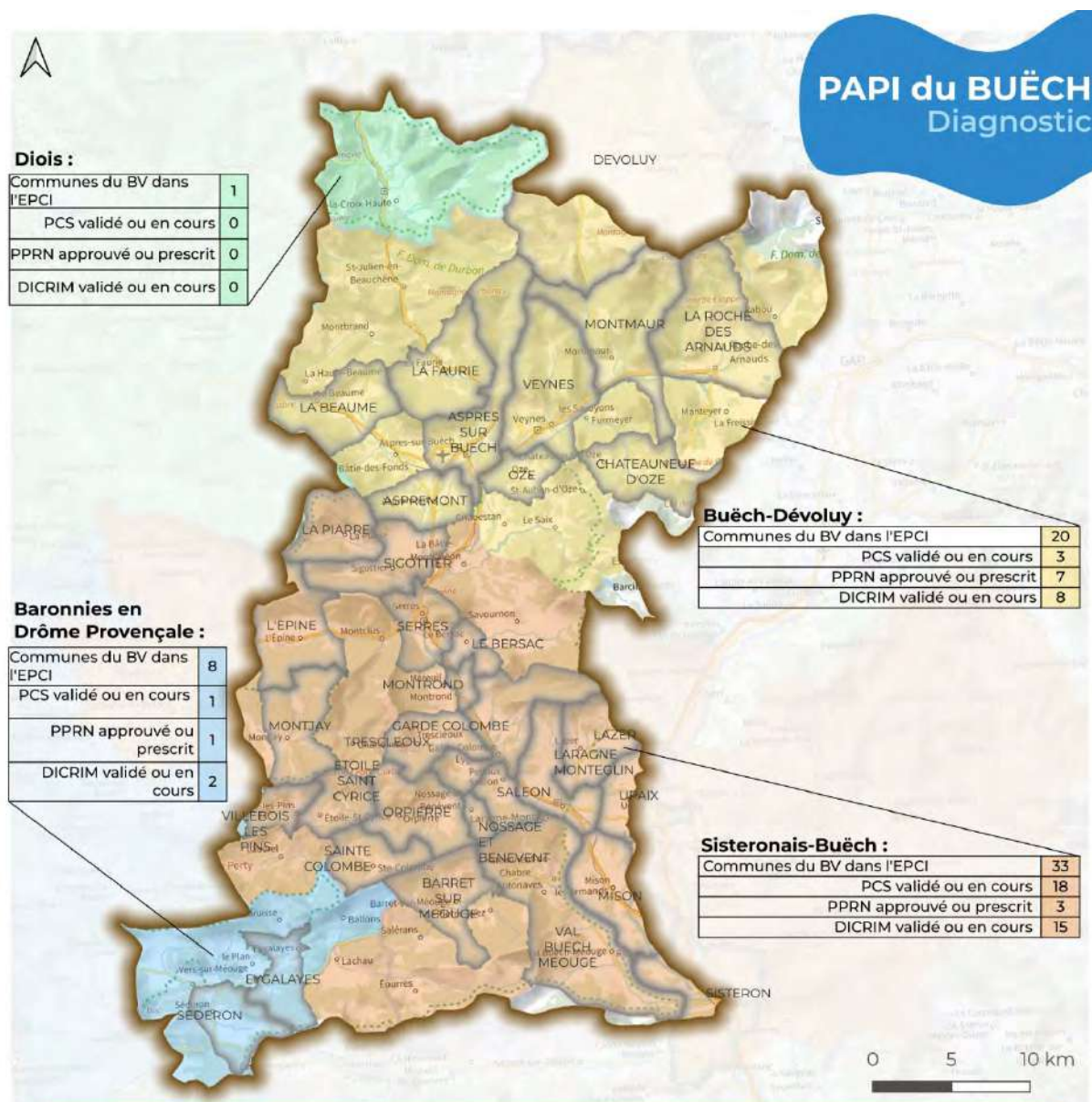


Figure 4 : Actions du SMIGIBA sur les axes 5, 6 et 7



Carte des communes dotées de documents sur les risques ou la gestion de crise

Légende

■ Communes ayant au moins un outil de gestion de crise

EPCI :

■ CC Buëch-Dévoluy

■ CC des Baronnies en Drôme Provençale

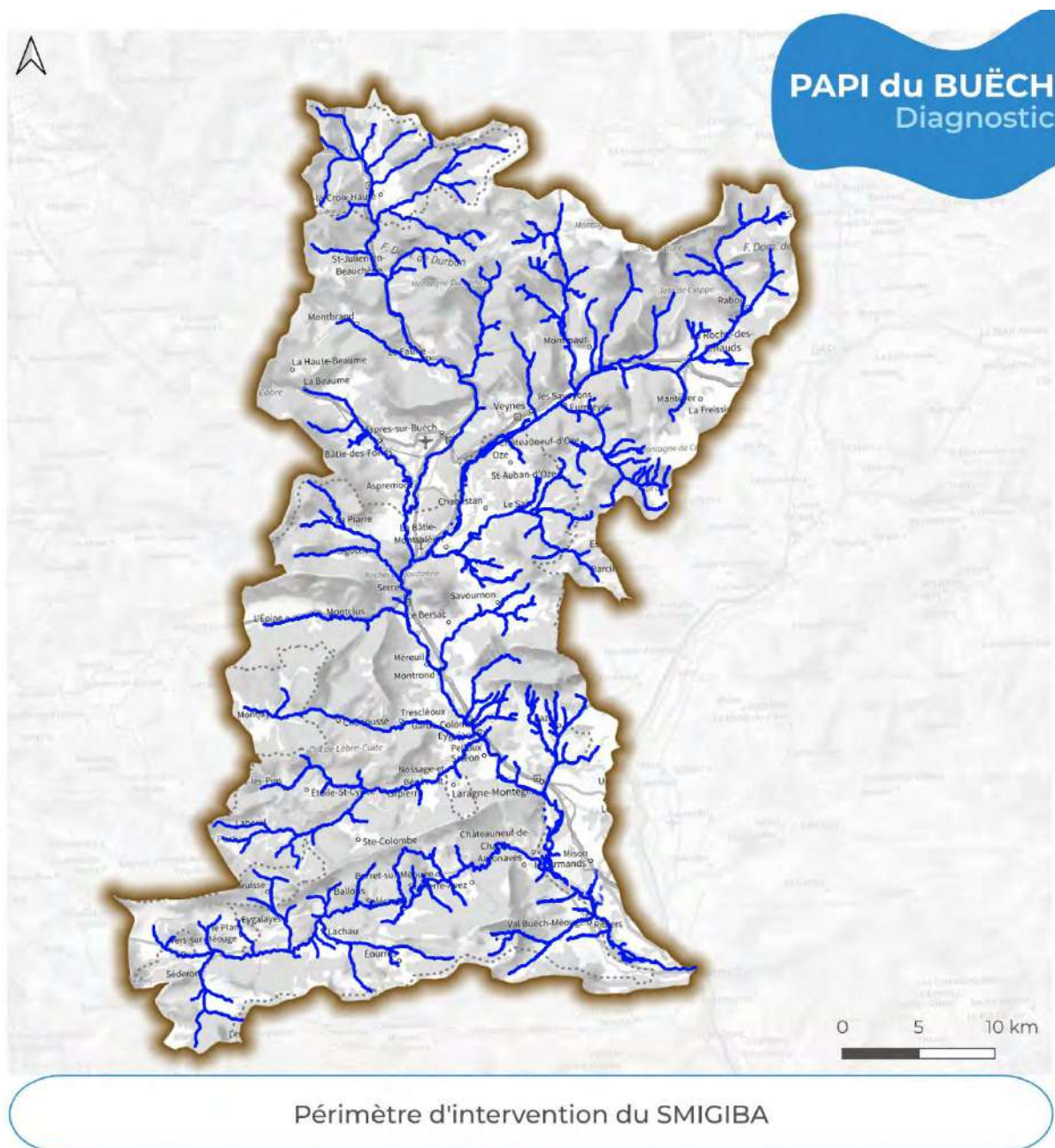
■ CC du Diois

■ CC du Sisteronais-Buëch



Date : Décembre 2025
Source : SMIGIBA, Plan IGN @V2

Figure 5 : Communes dotées de documents de gestion de crise – état actuel



Légende

- Bassin versant
- Cours d'eau au titre du L215-7-1 du Code de l'Environnement en régime permanent



Date : Janvier 2026
Source : SMIGIBA, DDT05, DDT04, DDT26, BD Topage, Plan IGN @V2

Figure 6 : Cours d'eau du périmètre d'intervention du SMIGIBA

3.2 SYSTÈME DE SUIVI DES COURS D'EAU

Le système de suivi des cours d'eau du SMIGIBA a été déployé en prenant en compte ces différents secteurs prioritaires afin d'apporter une surveillance et des avertissements en cas d'événements. La figure présentée page suivante localise ces 30 secteurs avec leur niveau de priorité et les 15 stations de suivi sur le bassin versant.

Ainsi, chaque station de suivi a été installée afin de couvrir des secteurs en priorité A ou B.

De manière générale, le système de suivi permet de couvrir la majorité des événements hydrologiques pouvant survenir et impacter les secteurs prioritaires. Cependant, certains secteurs très exposés à des événements soudains et de forte intensité avec des temps de réaction des cours d'eau très courts ne peuvent pas être totalement couverts par le système déployé.

Les secteurs en priorité B sur la Sigouste (Montmaur), le rif de l'Arc (La Roche des Arnauds) ou encore les Corréardes (Lus la Croix Haute) ne sont pas encore équipés par le SMIGIBA.

Ce déploiement de matériel est une première étape qui doit être poursuivie par le calibrage des stations, la définition des seuils d'alerte et l'intégration de ce système dans les outils communaux ou intercommunaux de prévention des risques.

Ces stations mesurent uniquement les hauteurs d'eau. Il va être nécessaire de réaliser les courbes de tarage toutes eaux dans l'objectif que le système soit opérationnel pour être reconnu comme SDAL (Système d'Avertissement Local) par le SPC Grand Delta.

3.3 DÉFINITION DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT SUR LES SECTEURS PRIORITAIRES...

Le SMIGIBA a engagé des études sur les secteurs classés en priorité A afin de définir la pertinence de projets d'aménagement visant à réduire le risque inondation.

Ces études visaient à :

- Analyser la présence d'ouvrages de protection nécessitant un classement au sens du décret lié aux systèmes d'endiguement ;
- Identifier les opportunités de combiner la restauration des cours d'eau et la réduction du risque inondation ;
- Orienter vers des actions de réduction de vulnérabilité si cela s'avérait plus pertinent.

Ce travail a été réalisé par un bureau d'études technique accompagné d'un bureau spécialisé en démarches participatives. Plusieurs phases de concertation ont été menées pour recueillir le besoin et affiner les projets. Le bureau d'études techniques a actualisé les propositions après chaque temps de concertation.

Pour chaque secteur, une étude hydraulique spécifique a été réalisée pour valider l'efficacité des ouvrages de protection en place ou analyser le comportement en crue du secteur.

Les ouvrages n'étant pas en charge pour la crue centennale ou étant contournés ont été déclassés par le SMIGIBA.

Pour les secteurs avec des ouvrages de protection participant à la protection, des solutions alternatives (élargissement, restauration du lit, ...) ont été étudiées. Le cas échéant, les études au stade AVP ont été lancées et certaines sont encore en cours. Dans le cas où ce type de solutions n'était pas envisageable ou pertinent, un classement du système d'endiguement avec ou sans travaux a été proposé.

Pour les secteurs sans ouvrage de protection et sur lesquels les études spécifiques n'ont pas permis de trouver une solution, des mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité vont être proposées.

L'ensemble de ces secteurs doit être couvert par le réseau de suivi du SMIGIBA afin d'anticiper une éventuelle montée des eaux.

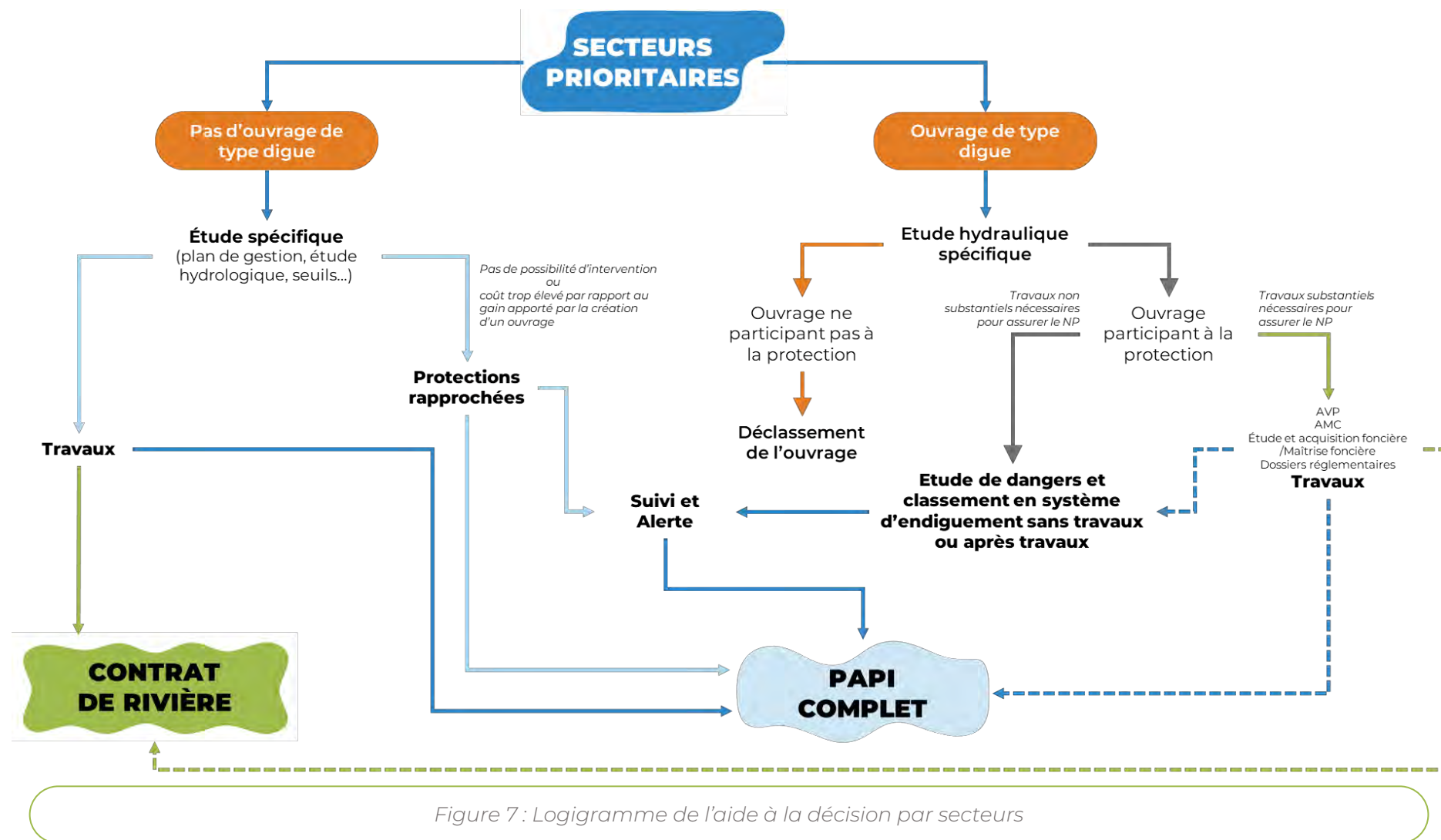
Ce sont donc de véritables études stratégiques à l'échelle de ces secteurs à enjeux que le SMIGIBA a menées, avec pour objectif d'apporter des réponses concrètes. La Figure 7 p. 19 illustre cette démarche à l'aide d'un logigramme.

Le tableau page suivante résume l'avancement de la démarche et les types d'interventions retenues pour secteur étudié.

Les contraintes ayant été identifiées sur chaque secteur, le SMIGIBA a pu adopter une stratégie pour y répondre (cf. paragraphe 4.2).

Tableau 1 : Avancement, types d'interventions et contraintes par secteurs prioritaires

N°	Secteur prioritaire	Avancement de l'étude	Types d'interventions retenus	Contraintes de mise en œuvre
GB1	La Faurie – Grand Buëch	AVP finalisé – dossiers réglementaires déposés	Travaux de gestion intégrés de restauration du cours d'eau et de reprise des systèmes d'endiguement	Coût, emprise foncière, Impact environnemental
GB2	Aspremont – Grand Buëch	Avant-projet abandonné	Travaux non pertinents Focalisation sur la prévention	Travail avec la commune
1	La Roche des Arnauds – Petit Buëch	AVP en cours	Travaux de restauration du cours d'eau et de démantèlement d'ouvrages	Concomitance avec projet économique
2	La Roche des Arnauds – Epervier	EDD en cours	Classement de l'ouvrage et définition des travaux nécessaires	Coût des travaux éventuels et foncier privé
3	Veynes – Petit Buëch	Étude finalisée	Déclassement des ouvrages Système de suivi et d'alerte	Calage du système
3	Veynes – Béoux	EDD et plan de gestion sédimentaire en cours	Curage recharge et classement de la digue	Plan de financement
4	Veynes – Glaisette	EDD en cours	Classement de l'ouvrage et définition des travaux nécessaires	Coût des travaux éventuels et foncier privé
5	Laragne – Buëch	Étude AVP en cours	Reprise de digues	Coûts, foncier privé, impacts environnemental et agricole
6	Laragne – Véraigne	Étude AVP en cours	Travaux de restauration du cours d'eau et de démantèlement d'ouvrages	Foncier Déplacement réseau EU
7	Lachau – Auzance	Étude AVP en cours	Travaux de restauration de la continuité écologique	Coûts
8	Séderon – Méouge	Études d'aménagement achevées	Impossibilité technique de protections collectives Diagnostic de vulnérabilité et protections individuelles	Volonté individuelle



3.4 ... ET SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT

Afin de répondre à la nécessité identifiée d'information et de sensibilisation aux risques naturels et au fonctionnement des cours d'eau, deux types d'actions ont été engagées.

La première a été la réalisation d'un guide du riverain disponible sur le site internet du SMIGIBA.

Il permet d'apporter des réponses circonstanciées aux propriétaires riverains, aux agriculteurs et aux élus en fonction des différentes questions qu'ils pourraient se poser, notamment d'un point de vue réglementaire.

Ce travail sera poursuivi dans le cadre du PAPI complet, car la mise à disposition d'une information claire et actualisée est une attente forte des riverains et des élus du territoire.

La seconde est une démarche de réflexion avec les élus du comité syndical sur l'appui que peut fournir le SMIGIBA par rapport aux sollicitations des communes ou des propriétaires riverains face aux difficultés de cohabitation avec les milieux aquatiques naturels. Des fiches actions ont ainsi été produites et le travail sur cette réflexion se poursuit pour aboutir à un projet de structure.

Ce projet est actuellement en cours et sera poursuivi durant le PAPI complet.

Remarques :

Les secteurs relevant uniquement de la Gestion des Milieux Aquatiques (GeMA) ont été pris en compte dans les actions du second contrat de rivière – eau et climat (2026 – 2031).

Les secteurs relevant d'autres aléas naturels seront pris en compte dans un éventuel programme STEPRIM porté par le syndicat ou directement par les communes et les EPCI compétentes.

4 LE PAPI COMPLET COMME OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

4.1 UN OUTIL D' ACTIONS CONCRÈTES ET CALIBRÉES

Comme cela a été présenté dans les paragraphes précédents, la stratégie du PAPI complet du bassin versant du Buëch va s'axer sur 4 principaux objectifs :

- ***Intervenir sur les secteurs prioritaires par :***
 - La réalisation d'un programme de travaux réaliste, pensé pour être échelonné ;
 - La mise en place de protections rapprochées sur les secteurs où les interventions sont trop coûteuses ou en l'absence d'ouvrages ;
 - L'intégration de solutions fondées sur la nature.
- ***Prévenir et alerter par :***
 - La poursuite du déploiement des outils de suivi des hauteurs et de pluviométrie ;
 - Le calibrage des stations de mesures ;
 - La définition de seuils d'alerte ;
 - L'opérationnalité du SDAL ;
 - Le travail auprès des communes et des EPCI pour l'élaboration des PCS.
- ***Informier et sensibiliser par :***
 - La production d'outils pédagogiques (guide du riverains, articles sur le site internet...) ;
 - L'organisation d'événements pédagogiques auprès des scolaires et du grand public.
- ***Améliorer la connaissance par :***
 - La poursuite d'études sur le fonctionnement des cours d'eau ;
 - Le suivi morphologique des torrents ;
 - Les études et les suivis des ouvrages de protection contre les inondations ;
 - Une étude sur l'historique des digues et de l'implantation des populations dans les vallées du territoire ;
 - La définition des impacts du changement climatique sur les cours d'eau du bassin versant.

4.2 DES CONTRAINTES IDENTIFIÉES ET MAÎTRISÉES

Le Tableau 1 p. 18 liste les difficultés principales pour la mise en œuvre des actions sur les secteurs prioritaires. Ce sont ces actions qui concentrent les difficultés de par leur ampleur et leur technicité. L'identification préalable de ces contraintes dans le cadre des études a permis de proposer des mesures pour les prendre en compte.

▪ Maîtriser les dépenses

En concertation avec les équipes techniques et les élus des EPCI mais aussi avec les partenaires financiers, un plan de financement anticipé, concerté a été validé par les communautés de communes sur les 3 prochaines années (2026-2028). Ceci permet de programmer les actions de la première phase du PAPI et elles inscrites dans le contrat de rivière. La deuxième phase du PAPI fera l'objet d'un bilan préalable et de nouveaux échanges avec les élus et les partenaires financiers.

Une répartition du travail sur les secteurs prioritaires est proposée selon la figure suivante. Elle prévoit l'ajustement des actions à mi-parcours du PAPI en fonction de leur avancement et sera partagée avec le comité de pilotage du PAPI complet. Un avenant pourra alors être déposé en fonction de cette évolution ou les actions de travaux pourront être programmés dans un second PAPI.

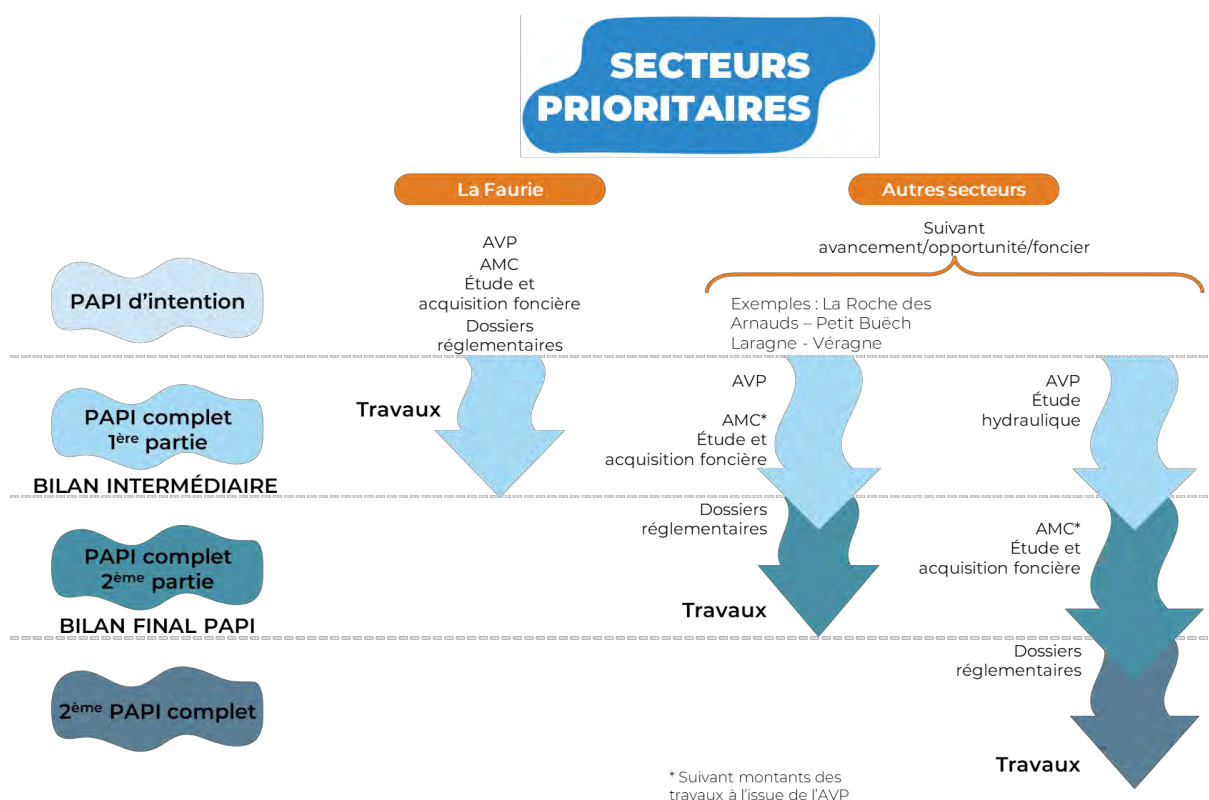


Figure 8 : Répartition du travail sur les secteurs prioritaires avec ajustement à mi-parcours

Par ailleurs, une coordination en continu avec les actions du contrat de rivière sera réalisée par le SMIGIBA.

- ***Intégrer les enjeux environnementaux***

Les études d'aménagements des secteurs prioritaires ont systématiquement analysé les enjeux environnementaux, afin de limiter les impacts d'éventuels travaux. Elles ont en premier lieu recherché des solutions fondées sur la nature pouvant limiter la réalisation d'aménagements anthropiques et favoriser la restauration des fonctionnalités des milieux naturels.

Ainsi sur des secteurs importants, tels que les traversées des villages de La Faurie et La Roche des Arnauds, des opérations conséquentes de restauration de bandes actives sont prévues. Elles consistent à restaurer les fonctionnalités initiales des rivières en tresses pour améliorer la protection contre les crues et les érosions. Cela passe donc par le recul ou l'effacement d'ouvrages de protection et la restauration du lit mineur.

Le SMIGIBA met en place une vraie stratégie environnementale de restauration des milieux plutôt que de compensation dans les secteurs où il intervient. Un lien étroit a été fait à ce sujet entre les actions du PAPI et celles du contrat de rivière.

- ***Maîtriser le foncier***

La dimension foncière est primordiale pour pouvoir mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature qui se traduisent généralement par l'élargissement de cours dans les secteurs torrentiels contraints. Le SMIGIBA a donc engagé une déclaration d'utilité publique (DUP) et des acquisitions amiables sur le secteur de La Faurie et reproduira cette méthodologie sur les autres secteurs prioritaires où la maîtrise foncière s'avèrera nécessaire pour la réussite du projet.

Une action de définition générale de la stratégie foncière du syndicat est programmée dans le PAPI.

- ***Impliquer les élus pour la gestion de crise***

La gestion de crise efficace ne s'improvisant pas, des actions pour sa préparation en temps de calme sont prévues, allant de l'appui aux EPCI et aux communes pour la réalisation de leur Plan Communal et Intercommunal de Sauvegarde (PCS et PICS) à la mise en place d'un exercice de crise adapté au territoire.

- ***Mobiliser le public***

L'acceptation des projets d'aménagements mais aussi le montage de programme de protections rapprochées nécessite la participation du public et une information pédagogique et accessible.

Dans tous les secteurs prioritaires, le SMIGIBA a mené d'importantes phases de concertation qui ont permis de partager les enjeux et d'explicitier la stratégie du SMIGIBA.

Le syndicat va poursuivre son travail dans cette direction par le biais de différents outils sur site (réunions publiques, ateliers, balades sur le terrain) et par le développement de supports autonomes (guide du riverains, site internet...).

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Chronologie du transfert de la compétence GEMAPI et des étapes menant au 2ème contrat de rivière et au PAPI complet	6
Figure 2 : Localisation des stations de mesures et des secteurs prioritaires.....	9
Figure 3 : Tronçons surveillés par le SMIGIBA	12
Figure 4 : Actions du SMIGIBA sur les axes 5, 6 et 7	13
Figure 5 : Communes dotées de documents de gestion de crise – état actuel.....	14
Figure 6 : Cours d'eau du périmètre d'intervention du SMIGIBA	15
Figure 7 : Logigramme de l'aide à la décision par secteurs	19
Figure 8 : Répartition du travail sur les secteurs prioritaires avec ajustement à mi-parcours.....	22

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1: Avancement, types d'interventions et contraintes par secteurs prioritaires.....	18
--	----